

CONDITIONS FINANCIERES

Frais de scolarité 2011/2012

“Résident” signifie que les parents ou le responsable légal de l’élève habite en République d’Irlande. “Non-résident” signifie que les parents ou le responsable légal de l’élève n’habitent pas en République d’Irlande.

	Par an	Par trimestre
Maternelle / Kindergarten	4.080 €	1.360 €
Elémentaire / Primary	3.417 €	1.139 €
Collège / Senior school (résident)	3.978 €	1.326 €
Collège / Senior school (non-résident)	5.088 €	1.696 €
Lycée / Senior school (résident)	4.692 €	1.564 €
Lycée / Senior school (non-résident)	5.892 €	1.964 €
Frais supplémentaire Section Internationale (OIB)	500 €	167 €

Afin d’enregistrer l’inscription d’un enfant au Lycée Français d’Irlande, il est demandé de verser des frais d’inscription de 800 € ainsi que des frais administratifs de 110 €. Ces frais sont à payer dès que l’inscription de l’élève est confirmée par le Lycée Français d’Irlande. Les frais d’inscription sont déduits des frais de scolarité du premier trimestre. Les frais d’inscription et les frais administratifs ne sont pas remboursables, que l’élève assiste ou non aux cours.

Echéancier des Paiements

Le paiement annuel des frais de scolarité doit être effectué le 1er août 2010.

Le paiement trimestriel des frais de scolarité doit être effectué respectivement :

- le 1er août 2011 ;
- le 1er décembre 2011 ;
- le 1er mars 2012.

L’inscription au Lycée Français d’Irlande est un contrat pour une année. Les élèves sont inscrits et les places confirmées pour l’année scolaire entière. La totalité des frais est due même si l’enfant ne peut pas suivre les cours pour l’année scolaire complète. Le non paiement des frais de scolarité à la date indiquée sur la facture peut engendrer l’exclusion de l’école de l’élève jusqu’à ce que le paiement des arriérés soit effectué. Tout retard de paiement entraîne une pénalité de 10% de la somme due, et tout document lié à la scolarité de l’enfant ne sera pas délivré jusqu’au paiement des arriérés.

Modes de Paiement

Tous les paiements doivent être effectués en euros. Seuls les modes de paiement suivants sont acceptés par le Lycée Français d’Irlande :

- chèques issus de banques françaises ou irlandaises (pour les chèques issus de banques d’autres pays, 20 € supplémentaires seront facturés pour les frais administratifs bancaires) ;
- chèque certifié de banque ;
- liquidités ; ou

- les virements.

Les coordonnées bancaires du lycée pour tout virement sont les suivantes :

Allied Irish Bank	BNP Paribas
Cornelscourt	16 Bd. des Italiens
Dublin 18	75009 Paris
Acc. Name: Ecole Franco-Irlandaise	Compte: Lycée Français d'Irlande
NSC: 93-33-92	Code banque: 30004
Acc. No: 18832012	Code guichet: 00828
Swift/BIC: AIB KIE 2D	No. de compte: 00010596142
IBAN:IE94 AIBK 9333 9218 8320 12	Clé RIB: 76
	Swift/BIC: BNPAFRPPPOP
	IBAN: FR76 3000 4008 2800 0105 9614 276

Rabais Pour Famille

Des rabais sur les frais de scolarité sont possibles pour les familles ayant plusieurs enfants au lycée. Ces réductions sont accordées aux familles qui paient les frais de scolarité à la date indiquée sur leur facture. Le comité de gestion se réserve le droit de retirer ces réductions si la famille concernée ne paie pas ses frais de scolarité en temps. Les réductions proposées sont les suivantes :

- 10% sur les frais de scolarité du deuxième enfant (enfant plus jeune) ;
- 25% sur les frais de scolarité du troisième enfant (enfant le plus jeune) et des suivants.

Le comité de gestion revoit chaque année le système des rabais et se réserve le droit de changer ou de retirer ces rabais les années futures.

Familles d'Accueil

Des frais supplémentaires de 600 € sont appliqués pour l'adhésion au service de « Familles d'Accueil » mis en place par le Lycée. La recherche d'une famille d'accueil pour les élèves non résidents en Irlande est subordonnée à la réception du montant de 600 € pour frais administratifs, payables lors de la confirmation d'inscription en même temps que l'avance sur frais scolaires et les frais administratifs.

Fournitures scolaires

Classes de maternelle (PS à GS) :	40 €
Classes élémentaires (CP à CM2) :	70 €

Des frais supplémentaires peuvent être demandés aux parents des élèves des classes élémentaires inscrits aux cours d'Irlandais pour l'achat de fournitures scolaires nécessaires à l'enseignement de cette discipline.

Classes secondaires (6^{ème} à Terminale) : Les élèves du secondaire doivent apporter leurs propres fournitures scolaires.

Frais d'Examen

ECDL :	135 €
Diplôme National du Brevet :	30 €
Epreuve Anticipée de Français :	75 €
Baccalauréat :	250 €

Service des Repas

Un tarif de 222 € (74 € par trimestre) sera facturé pour la surveillance des repas des élèves des classes maternelles et élémentaires.